



Rapport
des jurys des concours externe,
externe spécial et interne
de recrutement
de professeurs des écoles
de Nouvelle-Calédonie
session 2013

Mars 2014

Sommaire

Avant-propos	p. 3
Textes officiels	p. 4
Les rapports et recommandations du jury	p. 18
Concours externe et externe spécial	p. 18
Concours interne	p. 40
Statistiques	p. 44
Conclusion	p. 49

Avant-propos

Cette session de concours 2013 s'est déroulée dans d'excellentes conditions : aucune modification de calendrier n'est venue perturber le bon déroulement des épreuves et une fois de plus, les acteurs du concours ont fait preuve de capacités d'adaptation et de réactivité.

Je leur adresse tous mes remerciements : chacun d'entre eux, membres des jurys, coordonnateurs, concepteurs et correcteurs a fait preuve de rigueur et d'impartialité que ce soit dans l'élaboration des sujets ou dans la notation des épreuves écrites et orales.

Grâce à une étroite collaboration entre le Vice-Rectorat, la Direction des Ressources Humaines et de la Fonction Publique de Nouvelle-Calédonie, et la Direction de l'Enseignement de Nouvelle-Calédonie, les différents concours de recrutement d'enseignants du premier degré, instituteurs ou professeurs des écoles auront permis, une fois de plus, d'opérer une rude mais nécessaire sélection parmi tous les candidats afin de repérer les personnes les plus à même d'exercer le difficile et exigeant métier d'enseignant mais aussi de répondre aux ambitions fortes de la Nouvelle-Calédonie pour l'éducation et l'instruction de ses enfants.

A ceux qui n'ont pas réussi cette année, je prodigue tous mes encouragements et les invite à faire preuve de persévérance. Aux nouveaux candidats, je conseille une solide préparation et une motivation sans faille ni artifice.

A tous, je souhaite une lecture fructueuse de ce rapport afin qu'ils acquièrent les compétences requises pour compter parmi les lauréats de la session 2014.

Pascale Matera
Inspectrice adjointe au vice-recteur
de la Nouvelle-Calédonie
directeur général des enseignements

Textes officiels

Source : www.juridoc.gouv.nc - droits réservés de reproduction et réutilisation des données

Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie

Historique :

Crée par	Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.	JONC du 16 octobre 2001 page 5166
Modifié par	Erratum à l'arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.	JONC du 30 avril 2002 page 2177
	Arrêté n° 2005-923/GNC du 7 avril 2005 portant modification de l'arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.	JONC du 12 avril 2005 page 1872
	Arrêté n° 2006-2729/GNC du 20 juillet 2006 modifiant l'arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie.	JONC du 25 juillet 2006 page 5065

Article 1er

Concours externe et concours externe spécial

Source : www.juridoc.gouv.nc - droits réservés de reproduction et réutilisation des données

- effectue une synthèse à partir d'une question relative au dossier ;
- traite un thème ayant trait à la grammaire ;
- répond à une question complémentaire sur la mise en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans le dossier.

L'épreuve est notée sur 20 : 8 points sont attribués à la synthèse, 4 points au thème relatif à la grammaire et 8 points à la question complémentaire.

* *Epreuve écrite de mathématiques – Durée : 3 heures – Coefficient : 3.*

Le candidat doit résoudre trois ou quatre exercices, puis répondre à une ou deux questions complémentaires sur la mise en œuvre en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans l'énoncé.

L'épreuve est notée sur 20 : 12 points sont attribués à la résolution des exercices et 8 points aux questions complémentaires.

* *Epreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie – Durée : 3 heures – Coefficient : 2.*

L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires, histoire et géographie d'une part, sciences expérimentales et technologie d'autre part.

Elle est constituée d'une composante majeure dans l'un des champs disciplinaires et d'une composante

Source : www.juridoc.gouv.nc - droits réservés de reproduction et réutilisation des données

Le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent, puis à proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus).

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet permet de poursuivre.

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure.

Sciences expérimentales et technologie

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties :

1. La première partie est destinée à évaluer les connaissances scientifiques du candidat dans les domaines des sciences expérimentales et de la technologie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2. La seconde partie vise à apprécier la capacité du candidat à exploiter une documentation de quatre pages au plus pour présenter à des élèves de cycle 3, en un texte d'une à deux pages, un problème donné sous l'angle d'une démarche scientifique, de façon à mettre les élèves en situation de mener une démarche d'investigation faite de questionnement, de réflexion et d'expérimentation, conduisant à une acquisition des savoirs. Le candidat prend appui sur cette documentation, qui lui est distribuée en début d'épreuve, concernant un problème scientifique ou technologique, composée d'éléments provenant d'ouvrages de vulgarisation, de journaux ou magazines scientifiques, de journaux pour enfants ou adolescents, de manuels scolaires ou d'autres sources de documentation.

Cette seconde partie permet de vérifier l'aptitude du candidat à trier l'information, à mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques, à comprendre différents langages (textes, tableaux, schémas, par exemple), à exercer son esprit critique pour présenter le problème de façon à conduire ses élèves à se saisir du sujet proposé.

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet peut permettre de poursuivre.

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure.

b – Epreuve réservée au concours externe :

Etude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier – Durée : 3 heures – Coefficient : 2.

A partir de textes, supports audiovisuels ou iconographiques, permettant d'apprécier chez le candidat sa capacité à repérer l'intérêt du support et à exploiter son contenu symbolique et culturel.

Les candidats auront le choix de traiter le sujet en français ou dans l'une des langues kanak admises aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré au jour de l'ouverture du concours (à titre indicatif : aijë, drehu, nengone, païci).

Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001

Mise à jour le 31/07/2006

c – Epreuve réservée au concours externe spécial :

Epreuve écrite en langue kanak – Durée : 3 heures – Coefficient : 2.

Elle consiste en un commentaire guidé en langue kanak d'un texte en langue kanak et en une traduction en français d'un passage de ce texte.

Cette quatrième épreuve écrite d'admissibilité porte sur une des langues kanak dont la liste est arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Les candidats indiquent au moment de leur inscription au concours externe spécial la langue dans laquelle ils désirent subir cette épreuve.

B – Epreuves d'admission :

a – Epreuves communes aux concours externe et concours externe spécial :

* *Epreuve orale d'entretien – Coefficient : 4.*

Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

1. La première partie prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé porte sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles. L'entretien avec le jury permet de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation.

Préparation de la première partie 1 heure - Durée : 25 mns, dont 10 mns pour l'exposé et 15 mns pour l'entretien.

2. La seconde partie consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de l'inscription :

- domaine des arts visuels enseignés à l'école primaire ;
- domaine de la musique (expression musicale) ;
- domaine de la littérature de jeunesse.

Durée de la seconde partie : 25 mns- Exposé ou expression musicale : 10 mns incluant les 3 à 5 mns d'interprétation ou de lecture du texte ; entretien : 15 mns.

Exposé dans les domaines des arts visuels et de la littérature de jeunesse ou expression musicale

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. Pour le domaine de la musique, le choix doit se limiter à un instrument qu'il peut transporter, ce qui exclut les pianos ou les instruments qui requièrent un temps de montage, tels que les batteries. Sont également exclus les accompagnateurs et les formations instrumentales ou chorales.

La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par les candidats leur incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

● **Domaine des arts visuels :**

Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001

Mise à jour le 31/07/2006

Pour les arts visuels, un support de petit format (les DVD sont admis), qui ne donne pas lieu à notation, est apporté par le candidat. Il consiste soit en une réalisation du candidat en dehors du contexte de l'épreuve, soit en un document visuel de son choix, dans le champ plastique ou les champs photographiques et cinématographiques.

L'exposé prend appui sur le support apporté par le candidat de manière à faire apparaître ses centres d'intérêt et ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

• **Domaine de la musique : expression musicale et analyse de sa prestation par le candidat :**

L'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une oeuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minutes), suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation, pour une durée totale de 10 minutes. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

• **Domaine de la littérature de jeunesse :**

Le candidat procède à la lecture à haute voix d'un extrait d'au moins 20 lignes (prose, poésie, théâtre) qu'il a choisi dans le domaine de la littérature de jeunesse et qu'il apporte le jour de l'épreuve.

L'exposé, qui prend appui sur ce texte, doit faire apparaître les connaissances (histoire, thèmes, tendances, relations avec la littérature) et la culture du candidat (textes, illustrations) dans ce domaine et s'attacher à montrer les apports de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école maternelle et élémentaire.

Entretien avec le jury

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

Pour le domaine des arts visuels, le jury présente au candidat un document visuel afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé.

Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale.

** Epreuve orale de langue vivante étrangère – Durée : 20 mns – Préparation de l'épreuve : 30 mns - Coefficient : 1.*

L'épreuve s'appuie sur un texte d'une vingtaine de lignes dans la langue choisie par le candidat. L'épreuve débute par la présentation orale dans la langue des grandes lignes du texte, d'une durée de 5 minutes. Le candidat devra ensuite lire à haute voix quelques lignes du texte choisies par le jury. Cette lecture est suivie d'un entretien dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire la preuve de sa compétence d'interaction orale. L'ensemble de l'épreuve se situe au niveau B2 du cadre européen commun de référence, correspondant à un utilisateur dit « indépendant ».

Les candidats doivent indiquer au moment de leur inscription la langue étrangère choisie parmi les cinq langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien et japonais.

** Epreuve d'éducation physique et sportive – Coefficient : 1.*

L'épreuve se déroule en deux parties dont les modalités sont fixées en annexe au présent arrêté.

Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001

Mise à jour le 31/07/2006

1. Prestation physique choisie au moment de l'inscription du candidat parmi les deux options suivantes :

- activité d'expression : danse ;
- course de 1500 mètres.

2. Entretien avec le jury portant sur la prestation physique préalablement effectuée.

Durée de l'entretien : 20 mns, dont 10 mns d'exposé du candidat et 10 mns de réponse à des questions.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

b – Epreuve facultative du concours externe :

Epreuve facultative de langue vivante étrangère – Durée : 20 mns – Préparation de l'épreuve : 30 mns – Coefficient : 1.

Cette épreuve est constituée par l'épreuve orale d'admission de langue vivante étrangère. Les candidats doivent s'inscrire dans une langue différente de celle choisie à l'épreuve d'admission de langue vivante étrangère (pour mémoire : allemand, anglais, espagnol, italien et japonais).

Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

c – Epreuve réservée au concours externe spécial :

Epreuve orale d'admission en langue kanak – Préparation : 30 mns – Durée : 30 mns – Coefficient : 2.

Elle consiste en un entretien en langue kanak avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue kanak, relatif à la culture ou à la langue concernée.

La quatrième épreuve orale d'admission porte sur une des langues kanak dont la liste est arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Les candidats indiquent au moment de leur inscription au concours externe spécial la langue dans laquelle ils désirent subir cette épreuve.

II – MODALITES :

Une note de 0 à 20 est attribuée à chacune des épreuves. Chaque note est multipliée par le coefficient prévu pour l'épreuve correspondante. La somme des produits ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Pour être déclarés admissibles, les candidats au concours externe et au concours externe spécial doivent obtenir un nombre de points égal au moins à 100.

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir le nombre de points suivant :

- au concours externe : 160,
- au concours externe spécial : 180.

<p>L'exposé porte sur des questions posées par le jury à partir d'un document présenté par le candidat.</p> <p>Les modalités de cette épreuves sont fixées à l'annexe 2.</p>		
<p>III. EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION :</p> <p>• <i>Epreuve orale de langues</i></p> <p>Cette épreuve consiste en un entretien avec un jury, à partir d'un sujet fourni par celui-ci dans une des langues admises aux épreuves du baccalauréat de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie, au jour de l'ouverture du concours.</p> <p>Les candidats auront le choix entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'anglais, - l'espagnol, - le japonais, - l'allemand, - l'italien, - les langues kanak. <p>Seuls sont comptabilisés les points au dessus de la moyenne.</p>	<p>préparation : 20 mn entretien : 20 mn</p>	<p>1</p>

2 – Modalités :

Une note de 0 à 20 est attribuée à chacune des épreuves. Chaque note est multipliée par le coefficient prévu pour l'épreuve correspondante. La somme des produits ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Pour être déclaré admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 50.

Pour être déclaré admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 80.

ANNEXE I
Programmes des épreuves des concours externe
et externe spécial de recrutement
de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie
et modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive

- Arrêté n° 2006-2729/GNC du 20 juillet 2006, annexe I.

Les programmes des épreuves d'admissibilité et de la première partie de l'épreuve orale d'admission, épreuve d'entretien, des concours de recrutement de professeurs des écoles par voie de concours externe et de concours externe spécial sont fixés conformément aux dispositions ci-après.

Pour les épreuves d'admission, la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien ainsi que la seconde épreuve orale de langue vivante étrangère et la troisième épreuve d'éducation physique et sportive ne comportent pas de programme. Il en est de même des épreuves écrites et orales d'admissibilité et d'admission portant sur les langues kanak.

Chaque programme est commun aux concours externe et externe spécial.

Les candidats doivent maîtriser les notions permettant d'enseigner les programmes de l'école primaire et en ce sens celles inscrites au programme du concours sur lesquelles prendront appui les épreuves. La lecture des documents d'accompagnement et d'application des programmes est conseillée aux candidats.

I – EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Programme de français

- Langue et discours, langage oral et langage écrit (l'ensemble des notions sur le discours doit s'appuyer sur une compréhension minimale des distinctions énonciation et énoncé, système d'énonciation, langage, métalangage, qui ne sont pas au programme de l'enseignement primaire).

- Repères sur le développement du langage oral (langage d'action, langage d'évocation).
- Les dimensions fonctionnelles et culturelles de l'écrit, les usages scolaires de l'écriture.
- L'acte de lecture : aspects psychologiques et sociologiques.
- L'apprentissage de l'écrit (lecture et écriture) dans les différents cycles de l'école primaire.
- La lecture des textes littéraires.
- Système phonologique du français.
- Système orthographique du français.
- Morphologie du français, syntaxe dans la phrase et dans le texte.
- Le lexique (points de vue sémantique et morphologique).
- Ecriture, production de texte, textes utilisés dans les différents champs disciplinaires de l'école primaire.
- Les troubles du langage.

Programme de mathématiques

- Le nombre et les nombres (entiers, décimaux, rationnels, réels) et les relations entre diverses représentations (fractionnaire, décimale, scientifique).

- Opérations sur les nombres.
- Représentations des relations entre les nombres : égalité, ordre, approximation.
- Notions de proportionnalité (fonction linéaire).
- Mesures (longueur, masse, durée, vitesse, aire, volume) en relation avec les sciences expérimentales.
- Eléments simples de géométrie plane (droite, angles, figures classiques et propriétés principales, symétries, homothéties, rotations) et de géométrie dans l'espace (quelques solides usuels et propriétés principales).
- Eléments sur l'utilisation des calculatrices électroniques et d'outils informatiques simples (tableurs).

Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001

Mise à jour le 31/07/2006

- Représentation et interprétation simple de données (tableaux, diagrammes, graphiques).

Programmes d'histoire et géographie

Programme d'histoire

- Le peuplement du monde et de l'Océanie.
- Le peuplement austronésien ou la préhistoire kanak et l'émergence de la civilisation kanak
- Les origines de la France (de -52 à 1453).
- Les grands changements du monde aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles.
- De la fin de la monarchie absolue au 1^{er} Empire (de 1774 à 1815).
- La recherche du continent austral et les premiers voyages d'exploration de la Nouvelle-Calédonie (de 1522 à 1774).
- Premiers contacts avec les Européens et débuts de l'évangélisation en Nouvelle-Calédonie (de 1840 à 1853).
- L'œuvre de la III^{ème} République (de 1870 à 1940).
- Colonisations libre et pénale en Nouvelle-Calédonie (de 1853 à 1931).
- Les Kanak face à la colonisation (de 1853 à 1946).
- La Nouvelle-Calédonie et les guerres du XX^{ème} siècle.
- La période de 1945 à 1958 : un tournant décisif dans l'histoire de la France et de la Nouvelle-Calédonie.
- L'action de la V^{ème} République.
- L'évolution politique de la Nouvelle-Calédonie de 1958 à 1998.
- Les principales transformations de la société néo-calédonienne depuis les années 1970.

Programme de géographie

- La représentation du monde, les principaux repères géographiques.
- Les principaux contrastes humains de la planète.
- Les principales caractéristiques du milieu physique de l'archipel néo-calédonien et ses paysages.
- L'archipel néo-calédonien au sein des grandes aires culturelles du Pacifique, de l'espace français et du monde.
- La diversité des espaces français et européens.
- La vie et les activités des hommes en Nouvelle-Calédonie : le Grand Nouméa, la Grande Terre et les Iles.
- La vie et les activités des hommes dans les espaces océaniques.
- Les relations de la Nouvelle-Calédonie avec l'ensemble régional, l'Europe et le reste du monde.
- Les ressources minières de la Nouvelle-Calédonie et leur exploitation.
- Les autres ressources de la Nouvelle-Calédonie.
- L'organisation de l'espace français et européen.
- Le rayonnement de la France dans le monde, son inscription dans l'Europe.
- Les ressources naturelles et leur préservation en Nouvelle-Calédonie.

Programme de sciences expérimentales et technologie

- Mesures et unités.
- Matière :
 - * Etats et changements d'état,
 - * Mélanges et solutions,
 - * Propriétés physiques des gaz.
- Energie : Formes, transferts et conservation de l'énergie.

Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001

Mise à jour le 31/07/2006

- Lumière : Sources, propagation rectiligne de la lumière.
- Electricité : Générateurs et récepteurs, circuit électrique, sécurité des personnes et des installations.
- Mécanique : Equilibre. Transmission et transformation de mouvements.
- Astronomie : La Terre, le système solaire et l'Univers.

- Le vivant :
 - * Le cycle de développement,
 - * Les fonctions du vivant :
 - . la reproduction sexuée et non sexuée,
 - . les fonctions de nutrition : digestion, respiration, circulation,
 - . les fonctions de relation : fonctions sensorielles et modes de déplacement.

 - * Les êtres vivants dans leur milieu :
 - . notions de milieu et d'écosystème,
 - . l'action de l'homme sur son environnement,

 - * Le corps humain :
 - . éducation à la santé : l'hygiène alimentaire, la prévention des conduites à risque, la pratique sportive,
 - . reproduction et sexualité.

II – EPREUVES D'ADMISSION

A - Programme de la première partie de l'épreuve d'entretien

- L'histoire de l'école, ses finalités, son fonctionnement, son environnement, ses méthodes, avec une ouverture sur d'autres pays européens.
- Connaissances dans le domaine de l'éducation.
- Les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles.

B - Modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive

Les candidats réalisent la prestation physique qu'ils ont choisie au moment de l'inscription parmi les deux options suivantes :

- activité d'expression : danse
- course de 1 500 mètres.

Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

1. Prestation physique

a) *Activité d'expression : danse*

L'épreuve consiste en une prestation individuelle. Tous les styles de danse sont admis. Cette prestation a une durée de 2 minutes maximum.

Le candidat doit apporter tout matériel nécessaire à sa prestation et à son audition.

b) *Course de 1 500 mètres*

L'épreuve consiste en une course en ligne avec un maximum de 12 candidats au départ.

Arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001

Mise à jour le 31/07/2006

A l'issue de la course, le jury chronomètre pour chacun des candidats le temps effectivement réalisé. Le barème de notation, différent pour les hommes et pour les femmes, figure dans le tableau ci-après. Il est précisé qu'entre deux valeurs de temps, la note est rapportée à celle qui correspond au temps immédiatement supérieur (par exemple : la performance de 5 minutes 47 secondes [5 min 47] pour le barème « hommes » est notée comme la performance de 5 minutes 51 secondes [5 min 51], soit une note de 10).

Notes	Hommes	Femmes
20	4'30''	5'50''
19,5	4'33''	5'55''
19	4'36''	6'01''
18,5	4'39''	6'06''
18	4'42''	6'12''
17,5	4'45''	6'17''
17	4'48''	6'23''
16,5	4'52''	6'29''
16	4'55''	6'36''
15,5	4'59''	6'42''
15	5'03''	6'48''
14,5	5'07''	6'55''
14	5'11''	7'02''
13,5	5'15''	7'09''
13	5'20''	7'16''
12,5	5'24''	7'24''
12	5'29''	7'31''
11,5	5'34''	7'39''
11	5'40''	7'47''
10,5	5'45''	7'55''
10	5'51''	8'03''
9,5	5'56''	8'12''
9	6'03''	8'21''
8,5	6'09''	8'30''
8	6'15''	8'39''
7,5	6'22''	8'49''
7	6'29''	8'58''
6,5	6'37''	9'08''
6	6'44''	9'18''
5,5	6'52''	9'29''
5	7'00''	9'40''
4,5	7'09''	9'51''
4	7'18''	10'02''
3,5	7'27''	10'14''
3	7'36''	10'26''
2,5	7'46''	10'38''
2	7'57''	10'50''
1,5	8'07''	11'03''
1	8'19''	11'16''
0,5	8'30''	11'30''

c) Modalités de dispense :

Peuvent être dispensés de la prestation physique de l'épreuve d'éducation physique et sportive :

- les candidats handicapés qui ne peuvent réaliser la prestation physique et qui auront présenté un certificat médical attestant qu'ils ne sont aptes à effectuer aucune des deux prestations physiques proposées. Ils doivent l'adresser au jury avant le début des épreuves d'admission.

- les candidats présentant un certificat médical de contre-indication à la pratique des deux prestations physiques ;

- les candidates en état de grossesse ou en congé de maternité à la date des épreuves qui, bien que remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions de professeur des écoles, sont dans l'incapacité d'effectuer la prestation physique.

Les candidats se trouvant dans l'une de ces deux dernières situations doivent adresser au jury, leur certificat médical, datant de moins de quatre semaines avant le début des épreuves d'admission.

Les candidats n'ayant pas satisfait à l'obligation de fournir le certificat médical ci-dessus mentionné ou l'ayant produit hors délai se voient attribuer la note zéro à la prestation physique.

Les candidats dispensés se voient attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par les candidats ayant subi l'une et l'autre des deux options de la prestation physique diminuée de deux points, et sans que cette note puisse dépasser 10 sur 20.

Lorsqu'un candidat, s'étant blessé en cours d'épreuve, ne peut effectuer la totalité de la prestation physique, le jury attribue la note en fonction de la prestation réalisée.

Dans les trois situations énumérées ci-dessus, les candidats doivent cependant se présenter à l'entretien de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

Le candidat absent à l'une des deux parties de l'épreuve, sans y avoir été autorisé, est éliminé.

2. Entretien avec le jury

L'entretien prend appui sur la prestation physique, dont il est un prolongement.

Au cours de l'entretien, le candidat indique ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement. Il expose en particulier comment il peut transposer cette pratique dans son enseignement à l'école primaire, en prenant en compte les liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant. Puis le candidat répond à des questions du jury, destinées à élargir et approfondir sa réflexion, qui porteront sur une autre activité physique que celle qu'il a choisie, parmi les activités les plus pratiquées à l'école primaire.

ANNEXE II Organisation de l'épreuve d'admission du concours interne de recrutement de professeurs des écoles de la Nouvelle-Calédonie
--

Les candidats déposeront leur dossier au moins 15 jours avant la date de début des épreuves écrites, en double exemplaire.

Les modalités de ce dépôt seront définies ultérieurement et portées à leur connaissance dans les dossiers d'inscription.

Le dossier comportera dix pages dactylographiées, sans annexes, numérotées et comportant obligatoirement un sommaire en tête. Une fiche descriptive, d'une page, également dactylographiée en présentera successivement l'économie et le contenu.

Ce dossier constituera un ensemble construit et ordonné de documents élaborés par le candidat et faisant état d'observations, de pratiques, d'analyses de pratiques établies lors de ses activités professionnelles.

Il est destiné à servir de support aux questions posées par le jury pour l'exposé. Sa présentation et son contenu ne feront donc l'objet d'aucune notation.

Au cours d'une première partie de l'épreuve, le candidat présentera un exposé portant sur les questions ou thèmes proposés par le jury à partir de son dossier.

Pour la préparation de cet exposé, le candidat disposera de son dossier et des questions ou thèmes proposés par le jury.

Au cours de l'entretien qui suit, le jury engagera une discussion avec le candidat en élargissant progressivement le champ de ses questions en étant tout particulièrement attentif aux qualités d'expression et à la capacité à communiquer que l'on est en droit d'attendre d'un enseignant.

**Arrêté n°2009-2335/GNC du 5 mai 2009 portant
modification de l'arrêté n°2001-2625/GNC du 4 octobre
2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des
concours d'accès au corps de professeurs des écoles de
Nouvelle-Calédonie**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2007-28D/GNC du 24 août 2007 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu la délibération n°298 du 14 août 2007 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2007-4818/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2007-4820/GNC-Pr du 22 août 2007 constatant la prise de fonctions du président et de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2001-2625/GNC du 4 octobre 2001 fixant le programme et les modalités des épreuves des concours d'accès au corps de professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie,

A r r ê t e :

Article 1er : Le second alinéa du point II de l'article 1er de l'arrêté du 4 octobre 2001 ci-dessus référencé est ainsi réécrit :

"Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou à la première épreuve d'admission est éliminatoire.

La note 0 aux autres épreuves est également éliminatoire."

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*

HAROLD MARTIN

*Le membre du gouvernement
chargé d'animer et de contrôler le secteur
de l'économie, du travail
et de la fonction publique,*

ANNIE BEUSTES

Les sujets des concours de la session 2013 sont disponibles sur le site de la DRHFPNC :

<http://www.drhfpnc.gouv.nc>

LES RAPPORTS DES JURYS

CONCOURS EXTERNE ET EXTERNE SPECIAL

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Epreuve écrite de français

Bilan du coordonnateur : Pierre-Yves TURELLIER

Il apparaît que les participants au concours ont mieux traité le sujet que l'an passé. Ils maîtrisent davantage l'aspect rédactionnel, la qualité d'expression et la méthodologie de la synthèse. Ils surveillent mieux leur orthographe.

Détails à respecter :

Introduction :

- Présenter les documents, sans trop entrer dans les détails. On peut regrouper les documents en fonction de leurs convergences.
 - Formuler la problématique.
 - Annoncer le plan.

Développement :

- Reformuler les idées les plus importantes.
- Montrer les convergences, les divergences, la complémentarité des textes.
- S'appuyer sur un plan clair et rigoureux, organiser le propos en paragraphes, bien structurés.
- Employer une langue correcte, des formulations claires en évitant le verbiage.

Conclusion :

- Mettre en évidence les idées centrales.
- Proposer une ouverture.

Attention à l'orthographe et à la syntaxe.

Proposer des mots clés et des concepts.

Absence de plan dans certaines copies.

Volonté de certains candidats de « plaquer » ses connaissances.

La partie grammaticale du sujet est souvent réussie.

A - Donner des explications claires et complètes, ce qui suppose une analyse du processus qui a amené l'élève à faire une erreur.

B – Identification des temps et des modes verbaux à revoir pour certaines copies. Il y a, en effet, des connaissances grammaticales de base pour prétendre devenir enseignant.

Question complémentaire :

- Répondre de façon claire et précise, éviter de « noyer » le propos.
- Structurer sa réponse (présentation : tirets pour énumérer les stratégies, par exemple).
- S'appuyer sur une connaissance précise des programmes du primaire et non sur de vagues représentations.
- S'appuyer sur des connaissances théoriques précises (par exemple : maîtriser la notion d'inférence).

Le niveau général semble s'être très nettement amélioré.

Epreuve écrite de mathématiques

Bilan du coordonnateur : Christophe PORTENART

Les candidats doivent vérifier la cohérence des réponses apportées (avoir du sens critique) (exercice n°2).

Ils doivent respecter les consignes pour éviter le contre-sens voir le hors sujet (exercices n°1, 3 et question complémentaire n°2-b).

Ils ont à consolider la technique de la démonstration.

Ils doivent renforcer leurs connaissances élémentaires de mathématiques.

Le niveau de la maîtrise de la langue française est parfois faible tant dans la forme que dans le fond des écrits produits.

Les candidats doivent développer un esprit de synthèse (questions complémentaires n°1 et 2)

Epreuve écrite d'histoire et de géographie.

Bilan du coordonnateur : Joseph RAMONEDA

Pour la session 2013, 90 candidats ont composé en géographie-histoire dont 51 en majeure, notée sur 14 et 39 en mineure, notée sur 6. Pour l'épreuve majeure, les notes s'échelonnent de 0 à 13 et de 0,5 à 6 pour la mineure. Le jury remarque que cette année les excellentes copies ont été rarissimes pour l'épreuve majeure. Par contre, deux candidats ont obtenu la note maximale pour la mineure. Cependant, un nombre encore trop important de copies ne satisfont toujours pas les attentes du concours et montrent un manque de préparation sérieuse de la part de certains candidats.

Soucieux de venir en aide aux futurs candidats, le jury rappelle des exigences élémentaires liées à ce type de concours : le futur professeur des écoles doit impérativement s'attacher à éviter les fautes d'orthographe et à écrire de façon lisible. Orthographe et calligraphie sont deux conditions fondamentales dans l'exercice de ce métier. Il faut donc montrer qu'elles sont maîtrisées. Le jury est particulièrement attentif à cet aspect des copies. Il est souhaitable, durant l'année de préparation, de (re)voir les règles les plus usuelles de l'orthographe (a-à / et-est /son-sont, etc.). L'utilisation d'une grammaire voire du Bled n'est pas superflue et peut se montrer rapidement rentable puisque pour l'orthographe et la calligraphie un point est attribué dans la mineure et deux dans la majeure. D'autre part, les phrases bancales, mal construites, usant et abusant du style télégraphique sont à bannir : la syntaxe est un élément essentiel de la communication écrite que le candidat doit impérativement maîtriser. Sans que cela soit une nécessité absolue, la connaissance des chiffres romains pour désigner notamment les siècles est appréciée et appréciable mais mieux vaut donner un siècle juste en chiffres dits arabes que se tromper en chiffres romains. De plus, tout candidat doit absolument parvenir à bien gérer son temps et à présenter un travail abouti : trop de copies sont inachevées ou présentent, faute de temps, une dernière partie réduite à la portion congrue alors qu'elles avaient bien commencé. Certaines copies ne traitent qu'un sujet soit celui d'histoire soit celui de géographie voire aucun des deux, ce qui montre à l'évidence un manque de connaissances d'autant plus inacceptable que le sujet du concours de 2013 ne présentait aucune difficulté particulière ni dans l'épreuve mineure ni dans la majeure. Les candidats devraient également penser à se réserver quelques minutes pour relire leur travail. Cela leur éviterait notamment de laisser des passages corrigés à l'effaceur mais malheureusement vides.

Faut-il rappeler que l'introduction est un élément essentiel d'une bonne copie, qu'elle est la prise de contact avec le correcteur et que de ce fait elle doit être attractive ? Le jury attend du candidat qu'il expose dans l'introduction une mise en perspective du sujet, une contextualisation, la définition des termes essentiels (peuplement/ population ; paysage ; Grand Nouméa : rappelons à ce propos que Thio ne fait pas partie du Grand Nouméa !), l'indication de la direction que prend sa réflexion puis l'annonce claire du plan qui sera suivi. L'exercice est difficile d'autant qu'il doit être bref. Dans le même ordre d'idée, il ne faut pas bâcler la conclusion qui n'est en aucun cas la répétition synthétisée du développement ou une ligne hâtivement rédigée juste avant la fin de l'épreuve. Le jury a valorisé les copies

présentant une introduction de qualité et qui ont su tenir tout au long de leur développement la problématique annoncée. Il est nécessaire de lire attentivement les libellés des sujets car par exemple, traiter des étapes du peuplement océanien ne peut se réduire uniquement aux étapes de l'époque contemporaine ou *a contrario* à la seule préhistoire. Il serait aussi souhaitable de ne pas voir dans des copies de futurs enseignants des clichés et des lieux communs qui traduisent un manque de réflexion comme par exemple, « la cour a ruiné la France » ou « les gens d'Ouvéa ressemblent plus à des Wallisiens ». Tout comme il est inadmissible de présenter les différentes étapes du peuplement de la Nouvelle-Calédonie en termes de progrès et voir cette évolution dans une perspective mécaniste d'amélioration sociétale.

En outre, le jury recommande vivement aux futurs candidats de connaître les grands découpages de l'histoire et d'apprendre une chronologie suffisamment riche pour pouvoir situer les événements dans le temps. Trop de copies ne citent aucune date ou alors des dates erronées et peu logiques comme l'arrivée des Austronésiens en Nouvelle-Calédonie au XIXe siècle ou la découverte de la Nouvelle-Calédonie en 1774 par Christophe Colomb. Il convient aussi d'éviter les trop grandes erreurs qui transforment par exemple la SLN en usine à charbon, le serment du jeu de paume en sermon. Que dire du candidat (e) qui n'a pas compris que le pamphlet de l'abbé Sieyès était rédigé en ancien français et qui a estimé que les fautes présentes dans ce texte étaient la preuve de la « *pauvreté économique de l'auteur* » ?

Il est agréable de constater que des candidats ont parfois suffisamment de recul et d'esprit critique pour comprendre et écrire que les connaissances actuelles sur le peuplement océanien de la Nouvelle-Calédonie ne sont pas une donnée intangible car elles reposent sur les recherches archéologiques aux données aléatoires, aux interprétations multiples et qu'elles sont par là-même sujettes à de profonds changements en fonction des futures découvertes et donc qu'il faut être prudent dans nos affirmations en la matière. Former des élèves, c'est également leur apprendre à avoir du recul sur les connaissances formulées, photographies d'un instant du savoir humain. C'est rester humble devant les savoirs, les références n'étant en aucun cas des révérences.

Le sujet de géographie aurait dû donner lieu à des analyses spatialisées et localisées se nourrissant d'exemples précis que les candidats sont censés connaître puisqu'ils les vivent quotidiennement. Rares sont les copies présentant des explications précises, des réflexions de qualité montrant que le candidat s'interroge et construit un raisonnement avec des notions clairement définies (banlieue, périphérie, périurbanisation). Le jury insiste sur le fait qu'il ne faut pas confondre la géographie et l'histoire, l'espace et le temps. Certes, il convient de faire dialoguer les lieux et le temps mais on ne peut pas consacrer une partie de l'épreuve de géographie à l'étude historique de Nouméa même si un rapide rappel historique en introduction était non seulement souhaitable mais nécessaire. Par ailleurs, le développement durable semble être une notion qui échappe à beaucoup de candidats or cela aurait pu être un fil directeur à la réflexion sur les paysages urbains. C'est avec grand plaisir que les correcteurs ont trouvé des schémas pour spatialiser les phénomènes étudiés mais par contre, aucune copie n'a présenté de croquis de localisation. À cette occasion, il est nécessaire de rappeler qu'un cadre, un titre, une légende et des couleurs sont des éléments valorisants pour toute production iconographique.

Quant au dossier, il répond aux mêmes exigences de construction que les questions de cours (introduction /développement /conclusion) mais il n'est bien souvent qu'une litanie et un empilement de phrases prises dans les documents sans aucune analyse, réflexion, mise en perspective voire critique. Le corpus documentaire montrait comment on passe d'une assemblée d'Ancien régime à une assemblée d'un type nouveau qui rejette la division tripartite de la société. Les raisons de la convocation des États généraux, l'aspiration du Tiers état à des changements mais aussi la réticence d'une grande partie des privilégiés à accepter ces changements étaient les trois grands axes de la réflexion attendue. Dans l'ensemble, les candidats ont montré qu'ils ont une réelle connaissance des programmes de l'école élémentaire mais par contre, faute de temps ou d'y avoir réfléchi lors de leur préparation, ils ont des difficultés à proposer des pistes d'exploitation pédagogique sérieuses et variées. Souvent cette exploitation démontre qu'aucune réflexion n'a été réalisée en amont de la formation. Pourtant, il apparaît souhaitable que tout candidat réfléchisse à ce qui constituera son futur métier. À l'inverse, certaines copies montrent une vraie réflexion sur des possibilités pédagogiques variées, transdisciplinaires et révèlent ainsi une capacité à se projeter dans une classe et à imaginer des exploitations pour le moins séduisantes.

Epreuve écrite de sciences expérimentales et technologie

Bilan des coordonnatrices : Cécile HICKSON et Marie Christine ROBILLIART

Notes obtenues

Les résultats obtenus cette année font état des moyennes suivantes :

5.74/20 à la mineure scientifique ; 9.86/20 à la majeure scientifique.

Ce sont des résultats particulièrement décevants et même alarmants pour la mineure compte-tenu du fait que les questions posées portaient sur des notions élémentaires de la culture scientifique.

PREMIERE PARTIE : questions

Les candidats avaient à rédiger des réponses argumentées à 5 questions ayant trait à la biologie et à la physique.

- **La question 1** demandait la différence entre poids et masse alors que **la question 2** demandait la différence entre eau limpide et eau pure. Les correcteurs ont rencontré beaucoup trop de confusions, les candidats étant dans l'incapacité de distinguer ces notions.
- **La question 3** portait sur la nature de la vapeur d'eau et l'abus de langage fréquemment rencontré dans la vie courante pour la qualifier, la décrire. L'abus de langage l'a trop souvent emporté sur la définition physique de cet état de l'eau, invisible par essence.
- **La question 4** attendait une simple définition de l'absorption en physiologie. Les réponses obtenues ont montré que beaucoup de candidats confondaient l'absorption avec la déglutition ou voire même avec les échanges gazeux alvéolaires.

- **La question 5** amenait les candidats à la construction et à la lecture d'une courbe dans un repère orthonormé. Souvent les axes du repère étaient inversés ou l'échelle mal choisie !
- Les candidats se sont souvent montrés dans l'incapacité d'interpréter la forme de la courbe et de l'analyser en termes de croissance discontinue.

DEUXIEME PARTIE : partie pédagogique

1^{re} étape

- **Question 1** : bonne analyse dans l'ensemble.
- **Question 2** : le projet de fabrication n'étant pas envisagé dans son ensemble, les réponses sont souvent incomplètes. Le jury note que la compétence du palier 2 en lien avec la technologie est très peu mentionnée (exercer des habiletés manuelles, réaliser certains gestes techniques).
- **Question 3** : résultat satisfaisant dans l'ensemble.
- **Question 4** : l'intérêt pédagogique est bien dégagé mais la consigne est souvent mal formulée.

2^e étape

- **Question 1** : L'objectif notionnel est en général bien défini. Mais les questions ne sont pas toujours pertinentes et les connaissances abordées à l'école primaire relatives à la transmission du mouvement de rotation ne sont pas maîtrisées.
- **Question 2** : Les étapes de la démarche d'investigation sont présentes mais très peu de manipulations ou de réalisations de maquettes sont proposées par les candidats. On peut noter également que le lien avec la question 1 n'est parfois pas réalisé et que certains candidats proposent de nouvelles questions.

**Epreuve réservée au concours externe :
étude de documents sur la culture océanienne en général, kanak en particulier**

Bilan de la coordonnatrice : Marie-Hélène WAMO

Dans la première partie du sujet, il s'agissait d'analyser les idées essentielles contenues dans chacun des documents suivants :

Documents A: 2 pages

"Vers une école plurilingue dans les collectivités françaises d'Océanie et de Guyane" . Textes réunis et présentés par Jacques VERNAUDON et Véronique FILLLOL. Cahiers du Pacifique sud contemporain. Hors série n°1. Edition s l' Harmattan 2009. Extrait "Partie 1", Chapitre 2 p. 42 VERNAUDON, SAM 2009 " **Les facteurs favorables à la réforme plurilingue**".

Documents B : 2 pages

Programmes des écoles maternelles et élémentaires de la Nouvelle Calédonie.
Annexe 2 à la délibération n°191 du 13 janvier 2012 portant organisation de l'enseignement primaire de la Nouvelle Calédonie (p.9).

Document C: 1 page

" Waero ne kede" p.73 ; in "TOATITI" Langues canaques 9 Recueil N°1.. Textes bilingues Nengone-français. Jacques HAEWEGENE et Raymond CAWA ; CDP mai 2000.

Les candidats avaient toute latitude pour organiser leurs propos à condition de se référer aux textes. Il n'y avait pas lieu de traiter cette question de façon argumentée mais simplement de faire ressortir une ou deux idées essentielles émanant de chacun de ces documents. Donc aucune exhaustivité n'était attendue notamment dans le document 2.

Dans la deuxième partie, les candidats sont invités à préciser les énoncés ou expressions suivantes :

« Le local ne veut pas se dissoudre dans le global. Mais les populations océaniques ne rejettent pas pour autant les apports culturels exogènes »

« Il n'y a pas de risques cognitifs liés au plurilinguisme »

Le jury a été surpris par certaines réponses inattendues ou des commentaires plus ou moins farfelus ; or il s'agissait simplement de faire préciser des points importants du document A et de vérifier l'interprétation qu'en faisait le candidat par rapport aux réalités sociales, linguistiques et culturelles de la Nouvelle-Calédonie.

En troisième partie, les candidats sont invités à conduire une réflexion organisée et structurée en commentant un extrait des nouveaux programmes « L'enseignement des langues kanak à l'école est un facteur de cohésion sociale et de réussite scolaire ».

Le jury a apprécié quelques thèmes de réflexion développés dans certaines copies :

- la reconnaissance de l'autre dans sa différence, le vivre ensemble, le respect des minorités et des cultures autochtones
- la reconnaissance du français comme langue véhiculaire commune
- le bilinguisme précoce comme potentiel à exploiter etc.

Dans la dernière partie, une exploitation pédagogique à partir du document C centrée sur les aspects symboliques, culturels et universels est proposée aux candidats. Dans cette question, quelques candidats ont fait preuve d'une excellente connaissance des programmes en vigueur. Et certains ont su habilement faire des propositions pertinentes et cohérentes sur l'articulation de l'enseignement des langues kanak et du français.

**Epreuve réservée au concours externe spécial :
Epreuve écrite en langue kanak**

Bilan de la coordonnatrice : Stéphanie GENEIX-RABAULT

RAPPORT A L'ATTENTION DU PRESIDENT DU JURY				
LANGUE	NBR DE CANDIDATS	NOTE LA + BASSE	NOTE LA + HAUTE	MOYENNE
DREHU	13			
AJIË	1			
PAICÎ	1			
XÂRÂCÛÛ	1			
NENGONE	1			
CAAC	1			
TOTAL	18	7	17,5	13,69

Cette épreuve écrite d'admissibilité porte sur une des langues kanak dont la liste est arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les candidats indiquent au moment de leur inscription au concours externe spécial la langue dans laquelle ils désirent présenter cette épreuve.

Cette année, quatorze langues ont été retenues : nyelâyu, caac, jawe, yuanga, nêlêmwa, nemi, fwâi, paicî, cèmuhi, ajië, xârâcùù, nengone, drehu et iaai. Les candidats se sont inscrits en : paicî, ajië, xârâcùù, nengone, drehu et caac.

L'épreuve consiste en une traduction en français d'un passage du texte, en un commentaire guidé en langue kanak et enfin, en un développement plus personnel en langue kanak.

Afin de garantir une certaine équité entre les candidats, les sujets sont préalablement sélectionnés en français, puis traduits dans les différentes langues admises au concours.

Le sujet :

Le sujet traite de la situation linguistique de la Nouvelle-Calédonie, de la prise en compte progressive des langues kanak à l'école, des résultats des évaluations scientifiques menées sur l'enseignement des langues locales et des conditions de réussite de cet enseignement.

Il est intéressant, à la portée des candidats et ne comporte pas de difficultés particulières.

Il comprend des notions historiques et sociolinguistiques.

Ce sujet permet d'apprécier les connaissances des candidats sur les dernières expérimentations scientifiques conduites en Nouvelle-Calédonie, sur la prise en compte à l'école des langues maternelles. Il permet par ailleurs d'évaluer les qualités de rédaction et d'analyse des candidats, ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Quelques recommandations aux candidats :

Globalement, il serait souhaitable de développer d'avantage les réponses aux deux questions de compréhension, en les justifiant avec des éléments contenus dans le texte : une dizaine de lignes environ.

Pour la question de réflexion personnelle, il ne faut pas se contenter d'une simple réponse succincte, qui ne reprend que les éléments du texte ou bien qui s'adresse au correcteur... Il serait souhaitable de développer une réflexion personnelle approfondie argumentée et structurée.

Enfin, il faut se relire afin de supprimer un maximum de fautes d'orthographe.

CONCOURS EXTERNE ET EXTERNE SPECIAL

EPREUVES D'ADMISSION

Epreuve orale d'entretien avec le jury, 1^{ère} partie

Bilan de la coordinatrice : Yolande VERLAGUET

L'épreuve orale d'entretien, affectée du coefficient 4, correspond à la première partie des épreuves d'admission.

Un dossier de quatre pages sert d'appui à l'exposé du candidat, ce dernier devant en dégager les idées essentielles, et à l'entretien avec le jury.

L'objectif de l'entretien qui suit l'exposé est de vérifier chez le candidat ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve, son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles ainsi que la mise en relation de ses connaissances et de sa réflexion dans le domaine de l'éducation.

Les candidats disposent d'une préparation, dossier à l'appui, d'une durée d'une heure.

Durant les 10 minutes d'exposé, les candidats parviennent, pour la plupart, à dégager les notions essentielles des textes qui leur sont proposés, à isoler une problématique et à organiser leur pensée pour développer une argumentation cohérente.

Ensuite, lors de l'entretien d'une durée de 15 minutes, les échanges doivent permettre aux candidats de montrer leurs aptitudes à l'exercice du métier d'enseignant.

Certains candidats, bien préparés à l'épreuve ou attestant d'une expérience professionnelle dans le métier, montrent des connaissances certaines dans le domaine de l'éducation.

Ils font référence à divers éclairages théoriques avec pertinence, ce qui témoigne d'une curiosité intellectuelle recherchée pour la profession.

Les capacités d'argumentation et de communication sont dans l'ensemble maîtrisées par les candidats, à l'exception de quelques-uns qui n'entrent pas en interaction avec le jury.

Le jury recommande une meilleure gestion du stress pour aborder cette épreuve de manière constructive ainsi qu'une plus grande qualité d'expression qui fait parfois défaut à certains candidats ce qui n'est pas conforme aux attentes, ni de bon augure pour le métier auquel ils se destinent.

Epreuve orale d'entretien avec le jury, 2^{ème} partie Domaine des arts visuels

Bilan de la coordonnatrice : Hélène POIRCUITTE

Cette année, huit candidats ont choisi les arts visuels.

Les attendus de l'épreuve

Epreuve orale d'entretien d'une durée totale de 25 minutes dont 10 min d'exposé et 15 min d'entretien avec le jury.

- **Exposé** : le candidat expose un support de son choix (une photographie, une sculpture, un dessin, une peinture...). Dans un premier temps, il en analyse les grandes lignes pour ensuite proposer des pistes d'exploitation pédagogiques dans le cycle de son choix et en rapport avec les programmes de la Nouvelle-Calédonie.
- **Entretien avec le jury** : prenant appui sur l'exposé du candidat, le jury propose d'approfondir certains points abordés par celui-ci et évalue les capacités du candidat à réinvestir ses connaissances dans des situations éducatives.

L'analyse de l'œuvre choisie

Le jury a été particulièrement satisfait par la qualité et l'originalité des œuvres choisies par une grande majorité des candidats.

Tous les candidats avaient préparé minutieusement l'épreuve tant sur le plan documentaire que sur le plan de l'oral.

La majorité des candidats a montré de véritables capacités d'analyse d'une œuvre (présentation rapide de l'artiste, thématique abordée, techniques utilisées, fonction d'usage, courant artistique, lien avec d'autres artistes...).

Les pistes d'exploitations pédagogiques s'inscrivent majoritairement dans la démarche de création et les candidats ont su présenter des activités de création articulées à un enseignement de l'histoire des arts.

La durée de ce temps de présentation a été bien respectée.

Les pistes pédagogiques

A partir d'une œuvre choisie, les candidats proposent une séquence pédagogique articulée autour d'une problématique.

Dans l'ensemble, les candidats ont compris la nécessaire articulation entre les pratiques artistiques et l'enseignement de l'histoire des arts.

Cependant, la grande majorité des candidats a proposé des pistes d'activités essentiellement articulées autour de techniques ne permettant pas de réponses divergentes et ne favorisant ainsi pas la créativité des élèves. La possibilité pour les élèves d'exercer des choix et donc leur autonomie n'est pas encore perçue par tous les candidats.

L'enseignement de l'histoire des arts, inscrit dans les programmes scolaires, manque encore de maîtrise.

Les membres du jury ont constaté avec une grande satisfaction le niveau élevé de culture générale de certains candidats qui ont ainsi pu mettre en réseau des œuvres et des courants artistiques.

Les structures culturelles et artistes de Nouvelle-Calédonie ne sont pas encore assez connus des candidats ; il est conseillé aux futurs candidats d'avoir des connaissances artistiques locales tant sur le plan des techniques utilisées que des artistes de référence.

Epreuve orale d'entretien avec le jury, 2^{ème} partie Domaine de la musique

Bilan de la coordonnatrice : Carol GOMES

Eléments statistiques

Onze candidats ont choisi l'épreuve orale option musique pour le concours externe de professeur des écoles.

Les notes s'échelonnent de 10/20 à 20/20, avec une moyenne de 15,08/20.

Description de l'épreuve

L'épreuve est composée de deux parties :

1- Expression musicale et analyse de la prestation

« L'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (trois à cinq minutes) suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation, pour une durée totale de dix minutes. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives ».

2- Commentaire d'un document sonore

« Le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale ».

Commentaires du jury

1- Expression musicale et analyse de la prestation

Dans l'ensemble, les prestations des candidats ont été satisfaisantes, les trois-quarts d'entre eux ayant bénéficié d'un début de formation professionnelle ou d'une préparation au concours par le biais des instituts de formation. La moyenne des notes obtenues pour cette partie est de 8,63/10.

1.1 Expression musicale

Dix candidats ont choisi l'expression vocale, un candidat l'expression instrumentale (alto). Sept candidats sur onze ont parfaitement réussi cette épreuve en obtenant la note maximum grâce à leurs qualités vocales, la justesse mélodique et la précision rythmique de leur prestation. Le jury a particulièrement apprécié les qualités d'interprétation de ces candidats, leur musicalité, leur expressivité. Plusieurs candidats se sont accompagnés d'un instrument à percussion, d'autres ont utilisé un CD d'accompagnement.

➤ *Recommandations du jury*

Choisir une pièce présentant un intérêt pour des élèves de l'école primaire. Ne pas hésiter à utiliser un support audio pour l'accompagnement (attention : accompagnement seul, sans ligne mélodique) car cela donne des repères au candidat.

1.2 Analyse de la prestation

La moitié des candidats a fait une analyse très pertinente de la prestation. Dans l'ensemble, les pièces choisies étaient adaptées aux capacités des élèves et ces choix ont été bien justifiés. A l'exception d'un candidat, les propositions de mise en œuvre pédagogique ont été pertinentes et adaptées, centrées sur la musique. Par ailleurs, les candidats ont fait preuve d'une bonne connaissance des programmes de l'école primaire dans le domaine de l'éducation musicale.

➤ *Recommandations du jury*

*La durée totale de cette première partie de l'épreuve (expression musicale et **brève** analyse) ne doit pas excéder **une durée totale de dix minutes**. Il convient donc de limiter l'analyse à cinq minutes afin de laisser un temps pour l'échange avec le jury.*

Veiller à recentrer son analyse sur la pièce choisie (analyse musicale et mise en œuvre pédagogique) en évitant par exemple de détailler les étapes d'une séance-type en musique ou d'autres généralités. Le jury n'attend pas un long exposé.

Ne pas hésiter à illustrer son propos par des exemples pris dans l'œuvre (frapper un rythme, chanter un intervalle...) afin de permettre au jury de mieux cerner ce qui est dit.

2- Commentaire d'un document sonore

Dans l'ensemble, cette épreuve a été moins bien réussie que l'épreuve d'expression musicale. Quatre candidats ont obtenu de très bonnes notes, six la moyenne ou au-dessus ; un candidat a nettement manqué de préparation. La moyenne des notes obtenues pour cette partie est de 6,45/10. Cette partie de l'épreuve d'admission reste à préparer avec davantage de rigueur.

2.1 Analyse musicale (2 écoutes successives sont proposées)

Ceux qui ont très bien réussi cette partie sont parvenus à dégager les éléments caractéristiques de l'extrait proposé (timbre, caractère, tempo, nuances...) et à en dégager la structure. Les candidats ne maîtrisant pas les bases musicales et le lexique nécessaires ont été dans l'incapacité de mener une analyse pertinente.

➤ *Recommandations du jury*

Il est essentiel de bien se préparer à cette épreuve difficile qui exige du candidat une écoute et une analyse simultanées en vue d'une restitution immédiate. Il faut mettre en œuvre des compétences d'écoute pour être capable d'identifier rapidement les éléments caractéristiques de l'œuvre et disposer ainsi des éléments requis au cours de l'échange.

2.2 Exploitation pédagogique

Le tiers seulement des candidats a proposé une mise en œuvre pédagogique pertinente. Pour les candidats qui n'avaient pas repéré les éléments musicaux caractéristiques de l'œuvre lors de l'analyse musicale, il n'était évidemment pas possible d'en proposer une exploitation pédagogique.

Dans le domaine de l'écoute, la référence aux programmes scolaires de la Nouvelle-Calédonie n'a pas toujours été faite malgré un questionnement direct.

La mise en relation avec l'histoire des arts demeure très insuffisante pour 80 % des candidats. Les ressources culturelles et institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine musical sont méconnues et / ou peu citées.

➤ *Recommandations du jury*

La découverte d'un document sonore et son commentaire « à chaud » est un exercice difficile qui ne s'improvise pas. La restitution attendue par le jury en termes d'analyse nécessite une bonne maîtrise des notions musicales de base et du lexique musical. Les propositions d'exploitation pédagogique doivent s'articuler autour des compétences listées dans les programmes scolaires dans le domaine de la musique et non inventorier les diverses possibilités d'exploitation dans les autres disciplines.

Par ailleurs, les pratiques artistiques étant liées à l'histoire des arts, il convient de situer le document sonore proposé à l'écoute dans son contexte historique et artistique. Les références culturelles et artistiques des candidats demeurent nettement insuffisantes.

Epreuve orale d'entretien avec le jury, 2^{ème} partie Domaine de la littérature de jeunesse

Bilan du coordonnateur : Pascal POIRCUITTE

Constats

Dans l'ensemble, les candidats ont montré une bonne préparation en amont et une structuration satisfaisante de leurs propos. La réceptivité de certains candidats a permis d'approfondir le contenu présenté. En revanche, d'autres n'ont pas réussi au cours de l'échange à identifier les problématiques essentielles des œuvres présentées ou n'ont pas su gérer le temps de leur exposé.

Les ouvrages et les supports variés étaient dans l'ensemble de bonne qualité. Plusieurs ouvrages étaient issus de la littérature calédonienne.

Un candidat n'avait pas prévu d'exemplaires pour les membres du jury.

La méthodologie de l'exposé est bien maîtrisée pour la plupart des candidats.

Des exposés bien préparés et bien structurés conduits par des candidats qui ont fait preuve d'une approche sensible de l'œuvre, d'une analyse précise des textes et d'une confrontation éclairante de la langue et de l'image.

Une bonne connaissance de l'auteur, et de l'illustrateur.

Des exploitations pédagogiques couvrant les trois cycles.
La méthodologie de l'exposé est bien maîtrisée pour la plupart des candidats.
Le plan de l'exposé n'est pas toujours annoncé.

La lecture de l'extrait était le plus souvent expressive, faite avec sensibilité, selon des modulations et des intonations variées, une élocution claire et des pauses bénéfiques au cheminement de la pensée.

L'entretien a permis à certains candidats de développer, réorganiser, justifier ou rectifier leurs choix d'entrée dans l'œuvre. Des efforts de recherche personnelle ont pu être évalués par le jury. Un manque de préparation a été constaté pour un des candidats qui n'avait pas préparé un exemplaire de l'extrait choisi pour les membres du jury. Ce document est un élément indispensable pour l'entretien.

Le jury a pu noter un manque de culture générale pour certains candidats.

Recommandations

- Le texte choisi doit être en cohérence avec les exploitations pédagogiques proposées.
- Il est important de se rappeler que la finalité de la littérature de jeunesse est de susciter chez l'écolier le goût et le plaisir de lire, pour l'inciter à améliorer des compétences d'interprétation littéraire et à enrichir sa culture.
- L'œuvre retenue doit d'abord être appréciée pour sa valeur littéraire et culturelle ; elle ne doit en aucun cas servir de prétexte pour mettre en place des activités transversales. L'approche sensible est à préférer à l'approche techniciste. La singularité de l'œuvre doit être mise en exergue dans l'analyse.
- Une lecture fine des images et du rapport qu'elles entretiennent avec le texte est incontournable dans la présentation des albums et souhaitable dans la présentation des autres ouvrages.
- L'acquisition d'une culture littéraire engage les écoliers à développer des compétences dans les domaines du *dire, lire, écrire*. Se référer aux programmes pour l'école primaire aidera les candidats à proposer des activités variées en expression orale et écrite. Enfin, il ne faut pas oublier que la richesse lexicale et syntaxique contribue pleinement à la maîtrise de la langue et de l'acte de lire.
- Dans les pratiques pédagogiques, il est intéressant d'évoquer différentes possibilités pour parcourir le texte ou l'œuvre : lecture à haute voix par l'enseignant, expression orale et silencieuse par l'élève, résumés partiels élaborés par le maître.
- De même, l'œuvre doit être le support privilégié pour travailler la compréhension des textes et non l'apprentissage du code.
- Enfin, il est conseillé de favoriser une approche globale du texte avant d'envisager des axes d'études spécifiques à l'œuvre.

- Eviter les propos généraux sur le genre de l'œuvre choisie. Orienter plutôt l'exposé sur le texte, son intérêt et son exploitation pédagogique en faisant des choix pertinents par rapport à l'ouvrage choisi (la piste d'écriture n'étant pas exclusive).
- Connaître des éléments de la littérature de jeunesse en Nouvelle-Calédonie (livres issus de la liste officielle, auteurs, événements...)
- Un débit fluide de l'exposé oral est attendu.

Critères d'évaluation

Notation : littérature sur 10 à ajouter à la 1ère partie "épreuve orale d'entretien" (sur 10) → total de l'oral d'admission sur 20 affecté du coefficient 4 (attention! note ≤ 5 éliminatoire)
Durée : → **10 minutes** → lecture du texte (3 à 5 minutes) suivie d'un exposé pour atteindre la durée réglementaire → **15 minutes** → entretien

Matériel du candidat: celui nécessaire à sa prestation, le livre et deux exemplaires ou extraits photocopiés pour le jury.

GRILLE CRITERIEE

DUREE	CADRE	CRITERES - DOCUMENTS	POINTS / 10 À TITRE INDICATIF
10 min	Lecture - domaine de la littérature de jeunesse - prose, poésie, théâtre - extrait de 20 lignes minimum (tolérance de quelques lignes complémentaires pour constituer une unité textuelle) - apport du matériel nécessaire à la prestation	➤ clarté de l'élocution (volume, débit, articulation)	1/2
		➤ interprétation (lecture à plusieurs voix, expressivité du visage et gestuelle, théâtralisation, prise en compte du public et du support, ton, rythme...)	1
		➤ initiative, originalité, apport d'accessoires...	1/2
	Exposé s'appuyant sur le texte et portant sur l'œuvre entière en justifiant ses choix et son interprétation	➤ clarté de l'exposé: - structuré, suivant un plan : introduction, corps, conclusion	1/2
		- posture/tenue - élocution	1/2
	- connaissances : histoire, thèmes, tendances, relations avec la littérature	1/2	
	- culture : textes, illustrations	1	
- littérature de jeunesse : apports au service de l'enseignement primaire	1		
	Entretien - approfondissement des points développés	1	

15 min	- vérification des connaissances	1
	- réflexion dans le domaine de la littérature de jeunesse	1
	- aptitude à relier ces éléments à l'enseignement primaire	1
	- aptitude à entrer dans un dialogue avec le jury ➤ esprit d'ouverture	1/2

Epreuve orale de langue vivante étrangère et épreuve facultative

Bilan de la coordonnatrice de l'épreuve d'anglais : Marie-Hélène TAVANE

- Certains textes ont été jugés difficiles car abordant des sujets factuels (les parcs nationaux, les tornades...) peu adaptés au contexte calédonien et difficiles à développer car les candidats manquaient d'outils linguistiques.
- Une prononciation défailante a souvent été constatée.
- Il a été noté un grand manque de motivation à enseigner et à passer cette épreuve orale chez certains candidats, notamment pour quelques PE LCK.

Epreuves d'éducation physique et sportive

Bilan du coordonnateur de l'épreuve : Christophe DABIN

Cette épreuve dotée d'un coefficient 1 (16 coefficients au total) permet d'apprécier les connaissances et compétences du candidat relatives à l'éducation physique et sportive. Elle comporte 2 épreuves :

1. **Une prestation physique** choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les disciplines suivantes :

- a. Course de 1500 mètres
- b. Danse (tous les types de danse sont admis)

2. **Un entretien avec le jury** (qui suit la prestation physique) qui porte en priorité sur cette prestation.

1. PRESTATION PHYSIQUE

1.1. Athlétisme : 1500 mètres

Conditions de déroulement :

L'épreuve s'est déroulée au stade Numa Daly à Magenta, sur une piste d'athlétisme en synthétique selon les dispositions suivantes :

- l'ordre de passage des différents groupes de candidats était affiché,
- trente minutes d'échauffement,
- trois séries de 9 candidats ont été effectuées,
- les spectateurs ou accompagnateurs ne sont pas admis dans l'enceinte de la piste (ils doivent se trouver dans les tribunes),
- les candidats pouvaient se munir de leur propre chronomètre pour se renseigner sur les temps intermédiaires ; aucune information extérieure sur les temps de passage ne peut leur être transmise,
- Trois jurys composés chacun de deux personnes (1 conseiller pédagogique EPS du primaire et 1 enseignant EPS du secondaire) ont évalué les candidats.

Résultats des prestations :

Les candidats, dans leur grande majorité, ont préparé leur prestation physique, à l'exception de 4 candidats qui obtiennent une note inférieure à 5/20.

27 candidats présents

Cette épreuve est notée sur 20

Moyenne de l'épreuve : 09,91/20

Les notes sont comprises entre 03/20 et 15,5/20

16 candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 10/20 soit 60% des candidats.

Niveaux des candidats :

Nous pouvons identifier trois niveaux de candidats

- Le candidat qui s'est préparé avec sérieux à cette épreuve difficile et spécifique du 1500 mètres, possédant des qualités physiques préalables. Ils sont peu nombreux.
- Le candidat qui s'entraîne à la course à pied en général ou qui pratique le footing régulièrement ; il possède une plus faible capacité physique. Le résultat obtenu est plus ou moins à la hauteur de ses attentes. Il représente la plus grande partie des candidats.
- Le candidat non entraîné. Généralement il part doucement et a des difficultés pour terminer la course ; il marche régulièrement pendant l'épreuve pour reprendre son souffle.

Conseils pour les candidats :

Recommandations déjà présentes dans les précédents rapports :

- Connaître l'arrêté présentant l'épreuve orale du concours de recrutement de professeurs des écoles et ses modalités d'application pour la session en cours.
- Ne pas attendre les résultats de l'admissibilité pour commencer son entraînement. Une course de 1500 mètres (épreuve difficile) se prépare plusieurs mois à l'avance, progressivement et de manière spécifique.
- Solliciter si possible une aide pour la phase d'entraînement, afin d'élaborer un programme d'entraînement adapté à ses propres qualités physiques.
- Connaître ses temps au tour afin de pouvoir gérer son allure de course. Il est important de ne pas suivre la tête de la course, surtout si l'on n'a pas les capacités de poursuivre sur un rythme qui n'est pas le nôtre.
- Profiter du temps d'échauffement pour préparer son corps à l'épreuve. Commencer son échauffement en connaissance de l'horaire de début de la série de course.
- Se munir d'une montre/chronomètre afin de courir en fonction de son allure programmée lors de la phase d'entraînement.

Cette année aucun candidat n'a été dispensé.

1.2. Danse

Conditions de déroulement :

L'épreuve de danse s'est déroulée à l'espace danse, rue Galiéni, avec un espace d'évolution supérieur à 9 m X 11 m selon les dispositions suivantes :

- trente minutes d'échauffement
- une candidate toutes les cinq minutes
- un appareil de musique a été mis à disposition des candidats pour gagner du temps. Certaines candidates ont utilisé leur propre matériel.
- Un jury de deux personnes (1 conseiller pédagogique EPS du primaire et 1 enseignant EPS du secondaire) a évalué les candidates.

Résultats des prestations :

Les candidates, pour la plupart, ont préparé leur prestation physique, mais le jury note qu'au fur et à mesure de la chorégraphie, le lien avec le thème est de moins en moins affirmé.

8 candidates présentes

Cette épreuve est notée sur 20

Moyenne de l'épreuve : 12,625/20

Les notes sont comprises entre 07/20 et 18/20

5 candidates obtiennent une note supérieure ou égale à 10/20 soit 62,5% des candidates.

Niveaux des candidates :

Nous pouvons identifier deux niveaux de candidates

- La candidate « danseuse », qui a une pratique physique antérieure de danse avec des capacités motrices adaptées à cette A.P.S.A.
- La candidate « non danseuse » qui a choisi la danse car l'épreuve de course (1500 mètres) lui semble hors de portée. La prestation est alors très moyenne avec un répertoire moteur peu diversifié mais qui se rattrape avec un projet chorégraphique et une qualité d'interprétation lui permettant d'atteindre la moyenne.

Conseils pour les candidats :

Recommandations déjà présentes dans les précédents rapports :

- Connaître l'arrêté présentant l'épreuve orale du concours de recrutement de professeurs des écoles et ses modalités d'application pour la session en cours.
- Donner un titre, un argument, un dessin, une image... pour mettre le jury sur la voie du thème dansé et garder le lien tout au long de la chorégraphie.
- S'engager dans un travail de création afin d'augmenter leur niveau d'écriture et d'interprétation : il faut maîtriser la motricité spécifique à la danse au service d'un projet expressif.
- Caler au préalable le morceau de musique, pour ne pas perdre de temps.
- Vérifier que le format d'enregistrement du CD ROM, de la clé USB...soit compatible avec une chaîne HIFI Standard (à moins d'amener son propre matériel de musique).
- Penser à construire et développer son argument pour une meilleure lisibilité du spectacle. Construire sa chorégraphie à partir de la grille d'évaluation et prendre garde aux limites des danses traditionnelles.
- Solliciter une aide à la construction chorégraphique est nécessaire afin de prendre en compte les trois paramètres de la danse, à savoir : le temps, l'espace et l'énergie.
- Eviter de s'enfermer dans une culture dansée et prendre appui sur la culture pour ouvrir sur une chorégraphie plus riche.
- Profiter de l'échauffement pour prendre la mesure de l'espace et optimiser ainsi son évolution dans l'espace proposé.

Cette année aucun candidat n'a été dispensé de la pratique physique en danse.

2. ENTRETIEN

L'entretien permet au jury d'apprécier :

- **La connaissance didactique** de l'activité physique et sportive choisie pour l'épreuve physique,
- **L'aptitude du candidat à proposer des démarches pédagogiques** liées à l'activité physique et sportive choisie et ensuite à d'autres activités parmi celles pratiquées à l'école primaire,
- **Les connaissances plus générales du champ de l'EPS** (programmes, objectifs, activités, textes...) à l'école primaire.

2.1. Déroulement de l'épreuve :

Les candidats ont été convoqués toutes les 25 minutes. L'entretien se décompose en deux moments : 10 minutes d'exposé suivi de 10 minutes d'entretien sous forme de questions/réponses. Les jurys sont composés chacun d'un conseiller pédagogique en EPS du primaire et d'un professeur d'EPS du secondaire.

35 candidats présents

Cette épreuve est notée sur 20

Moyenne de l'épreuve : 11,79/20

Les notes sont comprises entre 01,5/20 et 18/20

25 candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 10/20 soit 71,43% des candidats.

2.2. L'exposé :

L'exposé qui peut durer 10 minutes au maximum, porte sur la pratique que le candidat a de l'APSA choisie pour la prestation physique, sur ce qu'il en retire de lui-même, puis sur le traitement didactique de cette activité. Il prend appui sur la connaissance des programmes de l'école primaire en Nouvelle-Calédonie, du développement de l'enfant et des contraintes propres aux apprentissages.

Généralement, l'introduction est précédée de l'ébauche d'un plan comprenant trois ou quatre parties.

Pour cette partie, aucun document n'est autorisé.

2.2.1. Conseils pour l'exposé :

- Connaître l'arrêté présentant l'épreuve orale du concours de recrutement de professeurs des écoles et ses modalités d'application pour la session en cours.
- Prendre connaissance des textes et des programmes en vigueur.
- Ne pas passer trop de temps sur la présentation de sa préparation et de sa pratique personnelle. Il s'agit d'introduire et d'aborder la transposition réfléchie et adaptée de sa pratique à son enseignement.
- Attention à ne pas aborder une autre APS que celle choisie pour la prestation physique.
- Attention aux termes spécifiques et aux concepts utilisés ; leur connaissance sera vérifiée lors de l'entretien.
- Bien préparer une situation d'apprentissage (dans l'APS choisie) en précisant les différentes séances proposées et en revenant en détail sur une séance particulière. Préciser pour ce cycle, le niveau de la classe choisie. Etre capable de positionner la situation dans une progression d'apprentissage.
- Mettre en relation les programmes, les finalités de l'EPS, de l'école et de son projet d'enseignement.
- Renforcer les liens théorie/pratique et ne pas oublier de faire appel à son bon sens, tout en n'oubliant pas la faisabilité et la réalité du terrain.
- Avoir une montre pour surveiller le temps, en essayant d'utiliser les 10 minutes dévolues à l'exposé.

Gérer son temps nécessite un entraînement spécifique préalable.

2.3. L'entretien :

L'entretien dure au minimum 10 minutes, mais la durée peut être plus importante en fonction de la durée de l'exposé par le candidat (la durée de l'exposé et de l'entretien doit être obligatoirement de 20 minutes).

Les questions du jury se situent dans le prolongement de l'exposé, qu'elles permettent d'approfondir, mais conduisent également à tester le candidat sur la compréhension de l'enseignement de l'EPS aux différents niveaux de l'école primaire :

- Elles portent sur l'activité physique présentée par le candidat,
- Elles élargissent le champ aux autres groupes d'activités les plus représentés à l'école primaire : activités motrices de l'école maternelle, athlétisme, natation, jeux et sports collectifs, activités esthétiques et artistiques...
- Elles concernent aussi les programmes d'EPS du primaire en Nouvelle-Calédonie, les compétences, les objectifs, les horaires, les mesures de sécurité essentielles,
- Elles peuvent aussi aborder les activités de sport scolaire (USEP).

2.3.1. Conseils pour l'entretien :

- Connaître l'arrêté présentant l'épreuve orale du concours de recrutement de professeurs des écoles et ses modalités d'application pour la session en cours.
- Prendre connaissance des textes et des programmes en vigueur.
- Préparer avec sérieux l'entretien en anticipant sur les éventuelles questions.

Se rapprocher d'anciens candidats pour avoir des informations plus précises sur la teneur des questions (ce que certains candidats ont fait).

2.4. Constats :

- Les candidats qui ont suivi une préparation au concours ont présenté un cadre méthodologique cohérent et structuré. Mais certains candidats se sont révélés incapables de sortir de leur cadre méthodologique, n'arrivant pas à faire le lien entre théorie et pratique.
- Peu de candidats sont capables de raisonner en termes de compétences à développer ; la plupart restant sur une approche par activité.
- La connaissance des programmes du primaire en Nouvelle-Calédonie est indispensable.
- Une maîtrise des termes utilisés et une meilleure connaissance de l'apprentissage sont attendues.
- Le jury a noté sur 10 points l'exposé et sur 10 points l'entretien.
- Les candidats qui n'ont pas su profiter du temps imparti de 10 minutes d'exposé (car ayant souvent mal préparé leur exposé) ont vu le temps d'entretien d'autant augmenté pour arriver aux 20 minutes prévues de l'épreuve.

3. BILAN GENERAL

35 candidats présents. 8 candidates ont choisi la danse et 27 candidats ont choisi le 1500 mètres

Cette épreuve est notée sur 40

	Epreuve EPS	Candidats ayant choisi le 1500 mètres	Candidats ayant choisi la Danse
Moyenne	11,02/20	10,87/20	11,53/20
Notes	4/20 < N < 17,5/20	4/20 < N < 17,5/20	6,5/20 < N < 16/20
Moyenne > ou = 10/20	24 candidats 68,57%	19 candidats 70,37%	5 candidats 62,5%

**Epreuve réservée au concours externe spécial :
épreuve orale d'admission en langue kanak**

Bilan de la coordonnatrice : Stéphanie GENEIX-RABAULT

RAPPORT A L'ATTENTION DU PRESIDENT DU JURY				
LANGUE	NBR DE CANDIDATS	NOTE LA + BASSE	NOTE LA + HAUTE	MOYENNE
DREHU	3			
AJIË	1			
TOTAL	4	16	17	16,25

Cette épreuve orale d'admission porte sur une des langues kanak dont la liste est arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les candidats indiquent au moment de leur inscription au concours externe spécial la langue dans laquelle ils désirent présenter cette épreuve orale.

Cette année, quatorze langues ont été retenues : nyelâyu, caac, jawe, yuanga, nêlêmwa, nemi, fwâi, paicî, cèmuhi, ajië, xârâcùù, nengone, drehu et iaai.

Les candidats admissibles ont présenté à l'oral : le drehu et l'ajië.

L'épreuve orale consiste en une lecture en langue kanak d'un passage du texte, en un commentaire guidé et enfin, en un développement plus personnel en langue kanak.

Afin de garantir une certaine équité entre les candidats, les sujets sont préalablement sélectionnés en français, puis traduits dans les différentes langues admises au concours.

Le sujet :

Le premier sujet proposé est un poème rendant hommage à un grand chef coutumier du pays.

Le deuxième sujet proposé est un slam contemporain de l'artiste Paul Wamo.

Ces deux sujets sont dans un registre poétique. Ils comprennent des notions, des images et des figures de style singulières à ce type de répertoire. Ils sont à la portée des candidats et ne comportent pas de difficultés particulières.

Ils permettent d'évaluer la maîtrise orale en langue kanak des candidats, leur capacité à décoder un texte métaphorique et les multiples niveaux d'interprétation possibles, ainsi que leur connaissance des différents genres de la littérature orale.

Quelques recommandations aux candidats :

Il est nécessaire de bien prendre le temps de lire le texte afin d'accéder à l'esprit général et aux idées essentielles du texte.

Concernant les deux questions de compréhension, il serait souhaitable de développer davantage les réponses et de les justifier en s'appuyant sur des éléments contenus dans le texte.

Pour la question de réflexion personnelle, il ne faut pas se contenter d'une réponse succincte ou qui reprend les éléments du texte... mais s'efforcer de développer une réflexion personnelle approfondie argumentée et structurée.

CONCOURS INTERNE

Première épreuve d'admissibilité

« Analyse de documents pédagogiques » Analyse de documents

Coordonnateur de l'épreuve : Georges ALBERT

Les candidats se sont déterminés à peu près équitablement sur les deux sujets proposés de mathématiques (55%) et de géographie (45%).

Le premier, qui portait sur le calcul mental, a été globalement mieux réussi que le deuxième : 10,5 contre 7 de moyenne sur 20. Or l'*analyse et le commentaire* de documents ont été réussis de façon à peu près équivalente pour les deux sujets (respectivement 4 et 5 sur 8) ; c'est donc bien la deuxième partie de l'épreuve, *programmation d'activités*, qui a fait la différence. On peut probablement l'expliquer par le fait que les candidats du concours interne sont généralement mieux entraînés dans leur classe à programmer et à séquencer un enseignement de calcul mental (6,3/12) que de géographie (3,8/12) ce qui est à regretter à certains égards.

Il y avait pourtant une idée force dans chacun des documents du sujet de géographie pour construire une séquence riche fondée sur une problématique, de dégager des pistes d'interdisciplinarité et de lever les obstacles de la langue pour construire du sens dans les apprentissages. Les extraits des programmes étaient fournis. Or c'est le plus souvent une géographie descriptive présentant quelques développements formels qui a été observée dans la majorité des copies plutôt qu'une réflexion sur l'interaction de l'Homme avec son espace physique et culturel suggérée par le sujet.

En mathématiques, les idées forces étaient beaucoup plus interpénétrées dans les différents documents ce qui permettait de ne pas passer à côté de la problématique. De fait, on a retrouvé la plupart de ces idées forces dans la programmation d'activités mais pas toujours de façon très ordonnée ce qui explique des écarts de notes significatifs.

D'une façon générale, les documents proposés dans les sujets ne doivent pas être considérés comme les simples illustrations de propos désarticulés. Ils sont autant d'éléments d'argumentation mis à la disposition du candidat pour construire le commentaire et la programmation d'activités. Ainsi, comme l'indique le titre même de l'épreuve, on attend du candidat au concours interne qu'il appuie sa production sur l'*analyse* des documents fournis au moins autant que sur sa propre pratique.

On retiendra également que tous les champs disciplinaires ont leur place dans les épreuves du concours et dans les classes. Cela devrait inciter les futurs candidats, si besoin était, à ne pas se focaliser excessivement sur l'enseignement des mathématiques et du français au détriment des autres champs disciplinaires.

Enfin, on ne rappellera jamais assez l'importance que revêtent la présentation et la correction orthographique de la copie rendue. Une écriture brouillonne, une syntaxe aléatoire et des tableaux qui s'étalent sur plusieurs pages désordonnées exigent de la part des correcteurs des recherches fastidieuses qui ne les placent certainement pas dans de bonnes dispositions de correction. Quant aux pénalités orthographiques, déductibles du total de la note à hauteur de trois points maximum, elles sont déclenchées à partir de trois erreurs relevées dans la copie ; c'est relativement peu mais on n'attend pas moins d'un professeur des écoles qu'il maîtrise parfaitement les règles qu'il doit enseigner et, *a minima*, qu'il se relise à la fin de sa rédaction. Cela ne semble pas avoir été le cas pour un bon tiers des copies pénalisés sur le plan orthographique.

Conseils aux futurs candidats :

Première partie : analyse

- bien connaître les programmes, sans négliger aucun champ disciplinaire et en faisant une lecture attentive des commentaires qui introduisent ou concluent les différents intitulés ;
- se tenir au courant de l'actualité sociologique et pédagogique pour en retenir quelques principes fondamentaux sur lesquels on pourra appuyer un point de vue personnel ;
- puiser dans les textes proposés les idées forces dont l'articulation constituera une argumentation logique à l'appui du commentaire et de la programmation ultérieure des activités ;
- construire le commentaire selon un plan organisé autour d'une problématique que l'on a dégagée de la lecture du sujet ; une simple juxtaposition de paraphrases de textes qui ne débouche sur aucune problématique ou considération personnelle est à proscrire.

Deuxième partie : programmation d'activités

- des grilles de programmation chargées et complexes ne sont pas la garantie d'une efficacité au concours pas davantage que dans la classe : le correcteur évalue avant tout la pertinence et la cohérence d'un fil conducteur qui risque de s'effiloche dans une abondance de détails ou formellement dans une mise en page désordonnée ;
- dans le même ordre d'idée, il est nécessaire de gérer son temps en allant à l'essentiel car le temps imparti n'est pas le même qu'en situation professionnelle ;
- utiliser un vocabulaire technique approprié en le définissant si nécessaire : progression, programmation, séquence, module, séance, projet ... ne sont pas des synonymes interchangeables ;
- appuyer sa programmation sur la progressivité des apprentissages centrés sur l'élève plutôt que dans une succession de tâches « ouvrières » présumées formatives ;
- se méfier des stéréotypes vides de sens : rien ne sert de mentionner une séance formelle de gestion de l'hétérogénéité ou de remédiation si le contenu de cette séance n'est pas explicité ;
- bien circonscrire son sujet : identifier clairement la compétence travaillée, l'objectif général et les objectifs spécifiques choisis ;
- prévoir, sans forcément les développer, les prolongements interdisciplinaires susceptibles de tisser du lien entre certains apprentissages que l'on peut expliciter ;
- éviter les digressions hors sujet quand bien même elles voudraient mettre en valeur tel ou tel projet pédagogique que l'on a mené ; elles pourraient se révéler contreproductives si elles ne sont pas en lien direct avec la problématique traitée.

Seconde épreuve d'admissibilité

Etude de documents portant sur la culture océanienne en général et kanak en particulier

Bilan de la coordonnatrice : Marie-Hélène WAMO

A la réflexion des candidats, est proposé cette année un sujet sur le thème de l'art et plus précisément le bambou gravé, un matériau fortement exploité dans la vie des kanak en particulier des femmes dont l'entrée dans le monde des arts a donné un autre élan à la création artistique contemporaine kanak.

Durée : 3H coefficient 1

En première partie (8 points), 2 documents sont présentés :

Document A : Micheline NEPORON, la tresseuse d'histoires - *Musée d'art et d'histoire de Rochefort-30/09/2012*

Document B : Les bambous gravés ou l'art mystérieux des kanaks – *Claudine Wery- Le point-25/05/2012*

Dans cette première partie, les candidats, sont invités à résumer les idées essentielles contenues dans les documents A et B, puis à répondre à deux questions de compréhension qui visent à mieux cerner leurs connaissances sur l'utilisation du bambou gravé dans la société traditionnelle kanak et les autres fonctions du bambou. Le jury a apprécié les réponses courtes, claires et précises : dans la deuxième partie de la question, il fallait mentionner deux éléments essentiels à savoir que les bambous gravés sont essentiellement réalisés à partir de 1850 et qu'ils constituent un symbole fort de l'art kanak ancien, restés longtemps mystérieux.

De nombreux candidats ont oublié de préciser que les bambous étaient autrefois gravés avec des pinces de crustacés ou des éclats de pierre, puis passés au noir de fumée ou à la noix de bancoule. De façon générale, les différentes fonctions du bambou sont méconnues des candidats: objets protecteurs, instruments de musique, mémoire de certains faits, scènes de naufrage, de guerre etc...

L'exploitation pédagogique à partir de l'extrait du conte « L'énigme du bambou gravé » dans la deuxième partie notée sur 8 a permis à de nombreux candidats de gagner des points. Ils sont en effet confrontés à des situations, démarches, déroulement de séances qu'ils ont généralement l'habitude de traiter en classe. De plus, plusieurs types de réponses étaient attendus : simple listing d'activités détaillées avec des liens symboliques clairement identifiés, programmation précise, choix de séquence ou séance.

Dans la dernière partie sur 4 points, les candidats devaient commenter en quelques lignes cette phrase extraite du document A :

« Elle n'est pas seulement artiste, elle est un trait d'union, elle est une tresseuse d'histoires. »
Le jury a apprécié la pertinence des commentaires illustrés par de nombreux exemples. Les meilleurs candidats ont su exploiter à leur avantage divers thèmes de réflexion en s'éloignant parfois des documents et en donnant leurs opinions illustrées d'expériences personnelles.

Rapport du jury pour l'épreuve orale d'admission

Bilan de la coordinatrice : Yolande VERLAGUET

L'épreuve orale d'entretien, affectée du coefficient 3, permet au candidat de démontrer son aptitude à articuler ses connaissances, sa réflexion et son expérience professionnelle.

Un dossier de dix pages, élaboré par le candidat, sert d'appui aux questions ou aux thèmes de réflexion proposés par le jury lors de l'épreuve orale.

Lors de l'entretien qui suit l'exposé, le jury engage une discussion avec le candidat en élargissant progressivement le champ de ses questions. Une attention particulière est portée aux capacités d'expression et de communication que l'on est en droit d'attendre d'un enseignant.

Les candidats disposent d'un temps de préparation de 20 minutes.

Lors de l'épreuve orale, durant les 10 minutes d'exposé, dossier et questions ou thèmes à l'appui, les candidats de la session 2013, ont d'une manière générale bien répondu aux questions. Le jury a pu vérifier l'authenticité des travaux qui montrent des observations, des pratiques de classe ou des analyses de pratiques établies lors des activités professionnelles des candidats.

Lors des 10 minutes d'entretien, des échanges plus ciblés ont permis de mesurer, la réflexion pédagogique qui doit dépasser l'horizon de l'école primaire, la culture institutionnelle qu'un professeur des écoles se doit d'acquérir ainsi que des connaissances dans le domaine de l'éducation en général, tout en se référant à un cadre théorique nécessaire aux évolutions du métier.

Le jury fait remarquer, pour cette session 2013 à nouveau, un très bon niveau de préparation à l'épreuve d'admission.

Au-delà des compétences d'expression et de communication, certains candidats ont dépassés les simples exposés linéaires adossés à leur dossier pour mettre en perspective des thématiques plus transversales qui les interrogent dans leur mission. Cette approche atteste de capacités de distanciation et de mise en relation d'éléments, source de réflexion approfondie qui est de bon augure pour une poursuite d'actions pertinentes dans le domaine de l'encadrement.

LES STATISTIQUES

BILAN DE LA SESSION DU CONCOURS EXTERNE

NOMBRE DE POSTES : 16 en liste principale

ADMISSIBILITE

Nombre d'inscrits	93
Présents	75
Éliminés	31
Ajournés	13
Au-dessus du minimum	31

Matière	Note la + faible	Note la + forte	Nombre de notes <=5	Nombre de notes entre 6 et 9
Français	1,00	17,50	11	31
Mathématiques	1,00	19,00	21	27
Histoire/science	0,00	16,00	20	27
Etude de doc	3,00	20,00	2	16

Matière	Nombre de notes entre 10 et 15	Nombre de notes >15	Moyenne générale
Français	23	10	9,46
Mathématiques	22	3	8,19
Histoire/science	26	2	8,49
Etude de doc	41	11	11,82

Moyennes	Sur 6	Sur 14	Sur 20
Majeure histoire		5,30	7,57
Mineure Histoire	2,57		8,56
Majeure sciences		6,90	9,86
Mineure Sciences	1,72		5,74

ADMISSION

Nombre d'admissibles	31
Présents	31
Éliminés	-
Ajourné	-
Au-dessus du minimum	31

Matière	Note La + faible	Note La + forte	Nbre notes Inf à 5	Nbre notes Entre 5 et 9	Nbre notes Entre 10 et 15	Nbre notes Sup à 15	Moyenne générale
Entretien Partie 1	6,00	19,50	0	3	13	15	14,40
Littérature	6,00	20,00	0	3	2	7	15,38
Arts visuels	11,00	20,00	0	0	3	5	16,25
Musique	10,00	20,00	0	0	6	5	15,09
Anglais	4,00	19,00	1	3	16	7	13,24
Allemand	16,00	16,00	0	0	0	1	16,00
Espagnol	14,00	20,00	0	0	1	2	17,33
EPS	3,50	17,50	1	6	20	4	11,71

Pour l'EPS

Option course : moyenne performance course : 10,38
 moyenne oral course : 12,90
 moyenne option course à pied : 11,64

Option danse : moyenne chorégraphie : 13,43
 moyenne oral danse : 10,50
 moyenne option danse : 11,96

BILAN DE LA SESSION DU CONCOURS EXTERNE SPECIAL

NOMBRE DE POSTES : 10 en liste principale.

ADMISSIBILITE

Nombre d'inscrits	24
Présents	18
Éliminés	10
Ajournés	4
Au-dessus du minimum	4

Matière	Note la + faible	Note la + forte	Nombre de notes <=5	Nombre de notes entre 5 et 9
Français	5,00	16,00	1	14
Mathématiques	2,00	11,00	9	7
Histoire/science	4,00	13,75	4	10
Langue Kanak	7,00	17,50	0	1

Matière	Nombre de notes entre 10 et 15	Nombre de notes >15	Moyenne générale
Français	2	1	8,36
Mathématiques	2	0	5,53
Histoire/science	4	0	8,04
Langue Kanak	10	7	13,69

Moyennes	Sur 6	Sur 14	Sur 20
Majeure histoire		7,13	10,18
Mineure Histoire	3,00		10,00
Majeure sciences		5,25	7,50
Mineure Sciences	0,89		2,97

ADMISSION

Nombre d'admissibles	4
Présents	4
Éliminés	0
Ajournés	0
Au-dessus du minimum	4

Matière	Note la + faible	Note la + forte	Nombre de notes <=5	Nombre de notes entre 5 et 9
Entretien partie 1	9,00	19,00	0	2
Littérature	9,00	15,00	0	2
Anglais	5,00	18,00	0	3
Langue Kanak	16,00	17,00	0	0
EPS	4,00	6,50	1	3

Matière	Nombre de notes entre 10 et 15	Nombre de notes >15	Moyenne générale
Entretien partie 1	0	2	13,38
Littérature	2	0	11,25
Anglais	0	1	9,00
Langue Kanak	0	4	16,25
EPS	0	0	5,19

Pour l'EPS

Option course : moyenne performance course : 5,00
 moyenne oral course : 4,50
 moyenne option course à pied : 4,75

Option danse : moyenne chorégraphie : 7,00
 moyenne oral danse : 6,00
 moyenne option danse : 6,50

BILAN DE LA SESSION DU CONCOURS INTERNE

ADMISSIBILITE

Nombre d'inscrits	28
Nombre de présents	25
Éliminés	4
Ajournés	11
Au-dessus du minimum	10

Matière	Note la + faible	Note la + forte	Nbre notes Inf à 5	Nbre notes Entre 5 et 9	Nbre notes Entre 10 et 15	Nbre notes sup à 15	Moyenne générale
Analyse de doc	2,00	18,50	3	12	9	1	8,72
Etude de doc	6,00	16,50	0	3	17	4	12,36

ADMISSION

Moyenne de l'entretien avec le jury : 16,20

Admis : 10

Conclusion

Cette année encore, les candidats à la session 2013 du concours externe de recrutement des professeurs des écoles de Nouvelle-Calédonie ont dû faire la preuve du haut niveau de leurs connaissances et de leurs compétences afin de compter parmi les heureux lauréats.

Ainsi le concours externe demeure très sélectif, même si cette année le nombre de postes ouverts avait plus que triplé pour un nombre sensiblement équivalent de candidats présents. La moyenne générale a augmenté en français mais elle a complètement chuté en histoire/sciences avec vingt notes éliminatoires.

On note la faiblesse générale et alarmante des résultats en sciences, alors que les questions posées (en particulier pour l'épreuve mineure) portaient sur des notions élémentaires de la culture scientifique.

Le concours spécial ne compte que 4 admis pour 10 places ouvertes. C'est regrettable et l'on peut déplorer la faiblesse générale des résultats (à l'exception des épreuves de LCK où les notes sont excellentes et celles d'histoire où l'on a constaté une très nette amélioration), d'autant plus que la baisse des moyennes touche les disciplines fondamentales que sont le français (- 1 point) et les mathématiques (- 2 points), discipline dans laquelle neuf candidats ont été éliminés en raison d'une note inférieure ou égale à cinq. Il semblerait que les candidats soient plus littéraires que scientifiques si l'on en croit les différences de résultats en histoire et en sciences.

Il convient donc d'alerter les candidats sur la nécessité de se préparer à toutes les épreuves et non seulement à celles relevant de la spécialité linguistique.

Plus accessible, le concours interne a vu la réussite de 10 candidats parmi les 25 présents aux épreuves d'admissibilité. Toutefois, les dix lauréats n'ont pas démerité comme l'atteste la moyenne élevée de l'épreuve orale.

Nous encourageons les candidats de la session 2014 à examiner attentivement les rapports du jury ainsi que les annales afin de prendre la mesure des connaissances et compétences attendues.

Bonne préparation !

Pascale Matera
Inspectrice adjointe au vice-recteur
de la Nouvelle-Calédonie
directeur général des enseignements